

Zeitschrift: Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme
Herausgeber: Association nationale pour le développement du tourisme
Band: 15 (1932)

Artikel: Rapport des réviseurs des comptes pour l'exercice 1932
Autor: Branger / Schaetz
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-629706>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport des Reviseurs des Comptes pour l'exercice 1932

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons examiné les comptes et le bilan de l'exercice 1932 de l'Association Nationale pour le développement du Tourisme.

Nous avons pu constater la parfaite concordance des postes des livres comptables et de ceux du rapport qui nous a été soumis.

Par de nombreux pointages, nous avons pu nous rendre compte de l'exactitude et de la tenue très soignée de la comptabilité.

Nous avons, en outre, pris connaissance des rapports du Contrôle des finances du canton de Zurich, qui effectue les revisions périodiques, et constaté que celui-ci s'est déclaré entièrement satisfait.

C'est avec satisfaction que nous relevons que le déficit de fr. 61,763.35 au 31 décembre 1931 a été abaissé à fr. 6,153.06 au 31 décembre 1932.

Nous proposons en conséquence à l'Assemblée générale :

1° d'approuver les comptes de l'exercice 1932 et

2° d'en donner décharge avec remerciements aux organes responsables.

(sig.) D^r BRANGER.

SCHAETZ.

Zurich, le 28 avril 1933.